



LE CRAMIA

JURA

Edition 1 / 2024 | WWF Jura | Rue de l'Hôpital 24 | 2800 Delémont | Téléphone 076 318 93 65
Courriel : info@wwf-ju.ch | Web : wwf-ju.ch CCP 25-1852-2

LE WWF JURA A UNE NOUVELLE CHARGÉE D'AFFAIRE

Depuis décembre 2023 Céline Barrelet est la nouvelle chargée d'affaire du WWF Jura. Cette originaire de Neuchâtel, mariée et maman de deux enfants, a terminé ses études de sciences naturelles de l'environnement à l'EPF de Zurich en 2005 et ensuite effectué de nombreux stages dans le domaine de l'environnement. En 2008, elle a travaillé dans un bureau d'ingénieur B+S AG à Berne en tant que responsable pour la réalisation d'études d'impact sur l'environnement, domaine de la flore et du paysage. Depuis septembre 2017, Céline Barrelet a été chargée de projet pour le projet « Doubs vivant » (dont elle assurera la transition

jusqu'à son remplacement à hauteur de 20%) porté par les 3 ONG WWF, Pro Natura et la Fédération suisse de pêche (FSP), ainsi que leurs sections locales. Son rôle consistait à accompagner la mise en œuvre du plan d'action national pour le Doubs, visant à rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes (pour en savoir plus : www.doubsvivant.ch). Dès à présent elle pourra mettre son expérience professionnelle dans le bassin versant du Doubs au profit de l'ensemble des valeurs naturelles du Canton du Jura et défendra avec ardeur les intérêts de la nature et du paysage, conjointement avec les membres du comité du WWF.



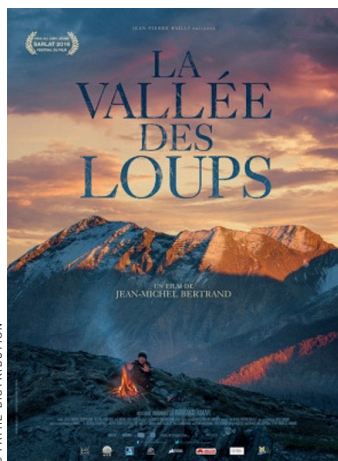
© DOUBS VIVANT

Tout un chacun.e désireux.e de s'engager pour les joyaux naturels de notre région est invité.e à la rejoindre au comité! N'hésitez pas à prendre contact avec notre chargée d'affaire au 076 318 93 65 pour toutes questions!

PROJECTION GRATUITE DU FILM DOCUMENTAIRE « LA VALLÉE DES LOUPS » SUIVI DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU WWF JURA

JEUDI 21 MARS À 18H AU CINÉMA LA GRANGE À DELÉMONT (RUE DES GRANGES 13) :

La section WWF Jura, à l'occasion de son AG, a le plaisir de vous offrir gratuitement la projection du film documentaire « La Vallée des Loups », premier volet des trois films documentaires sur le loup réalisé par Jean-Michel Bertrand.



© PATHE DISTRIBUTION

Depuis dix ans il filme les loups à l'état sauvage, de jour comme de nuit, été comme hiver. Des observations dont il a sorti la trilogie documentaire suivante :

(2016) La Vallée des Loups - Trois ans sur les traces du loup dans le massif des Écrins (F). Jean-Michel Bertrand passe trois années à bivouaquer en pleine nature par n'importe quel temps et parvient finalement à remonter la piste des loups.

(2019) La Marche avec les Loups - Ce film montre comment, après avoir disparu pendant près de 80 ans, les loups sont en train de retrouver leurs anciens territoires.

(2023) Vivre avec les Loups - Loin d'un débat pour ou contre, ce film amène à une réflexion sur la coexistence avec le loup. Actuellement en salles de cinéma! Cette projection unique est ouverte à

toutes et à tous (également aux non-membres du WWF!) . Âge conseillé : Tout public, à partir de 6 ans – familles bienvenues!

Programme :

18 h : Projection « la Vallée des loups »
19 h 30 - 20 h : Verre de l'amitié
20 h - 21 h : AG avec ordre du jour suivant :

1. Accueil et bienvenue
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2023
3. Présentation et adoption du rapport d'activité 2023
5. Rapport de la caissière et des vérificateurs des comptes
6. Approbation des comptes
7. Elections des nouveaux membres du comité, démissions
8. Divers

LE WWF JU A PU LIMITER L'ABATTAGE D'ARBRES À BASSECOURT !

La population jurassienne, et le gouvernement n'est pas le dernier à le faire, se plaisent à relever que le cadre naturel du Jura est préservé, exempt des inconvénients d'une urbanisation excessive et que le canton se développe de façon harmonieuse, tout en préservant les espaces et la biodiversité. Mais trop souvent nous scions la branche sur laquelle nous prétendons être fermement assis. Parce que, dans la pratique la nature, les arbres en particulier, est peu protégée ce contre quoi le WWF doit agir. Les communes s'efforcent d'agrandir leurs zones à bâtir pour concurrencer leurs voisines. Les zones à bâtir sont trop étendues et bien que la population jurassienne stagne les propriétaires et les promoteurs sont incités à construire toujours plus. Pour protéger le climat et la biodiversité nous allons devoir restreindre aussi bien notre consommation de produits manufacturés que notre fringale de nouvelles constructions. Le WWF a soutenu la Loi sur l'aménagement du territoire qui suppose une densification « verte ».

Nous observons toutefois que trop souvent la densification est devenue un prétexte pour bétonner chaque confetti vert subsistant dans nos villes et villages. C'est le cas à Bassecourt où nous avons fait opposition au projet de construction de 4 immeubles de 10 appartements chacun à la rue des Longs Champs. Cette frénésie immobilière ne répond pas à un besoin avéré, les projections démographiques sont irréalistes, la population jurassienne stagne alors qu'un grand nombre d'appartements, souvent vieilles, sont vides. De notre point de vue rénover et assainir thermiquement le patrimoine bâti est la priorité.

Grâce à cette opposition nous avons pu limiter l'abattage d'une partie des 80 arbres en bonne santé et préserver autant que possible un petit mais riche biotope. Un arbre « dans la force de l'âge » peut encore fixer du dioxyde de carbone pendant 20 ans. C'est la période critique pour limiter le réchauffement de la planète. Pour chaque arbre il faut donc réfléchir avant de le couper. Grâce au WWF Jura, le promoteur s'est engagé à réaliser

les mesures de remplacement de biotopes additionnelles sur les parcelles nos 3562 et 900 du ban de Haute Sorne – Bassecourt (création d'une mare, adaptation de la clôture en sommet de berge et élargissement du cordon boisé) et à compléter les mesures de revitalisation d'une partie de la berge du Tabeillon. La commune a inscrit les arbres maintenus dans son projet de nouveau PAL.

Avec cette action nous voulions localement limiter les dégâts, but partiellement atteint, et nous cherchons à constituer un mode de réflexion pour les autorités cantonales et communales pour une meilleure prise en compte des enjeux naturels tant par des mesures administratives ou légales que par des décisions dans le cadre de l'autonomie communale ou cantonale. Observer l'environnement, être attentifs aux lois et règlements et ne pas oublier, qu'au plan local aussi si c'est la terre qui a engendré la vie que celle-ci, en retour, façonne notre planète, partout et donc chez nous aussi.

Marc Ribeaud



© WWF JURA



CONTRÔLE BIOLOGIQUE POUR LUTTER CONTRE LA DROSOPHILE DU CERISIER

La Suisse et de nombreux autres pays sont confrontés à un certain nombre de défis en ce qui concerne les ravageurs agricoles non indigènes. La mise en place de solutions durables à ces problèmes est un domaine de recherche qui prend de plus en plus d'importance.

En septembre 2023 les premiers essais de dissémination de la guêpe parasitoïde exotique *Ganaspis cf. brasiliensis* afin de réduire la population de l'insecte non-indigène *Drosophila suzukii* ou drosophile du cerisier ont eu lieu dans les cantons du Jura et du Tessin.

Quels sont les enjeux ?

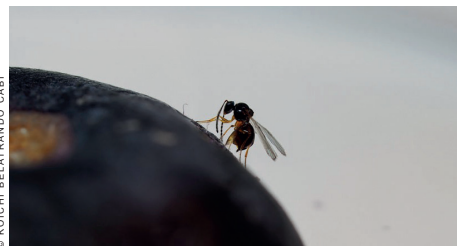
Le ravageur : la drosophile du cerisier (*Drosophila suzukii*)



© TIM HAYE CABI

Elle est également connue sous le nom de drosophile à ailes tachetées. Cette espèce de mouche envahissante est de petite taille mais a un grand impact en agriculture. Mesurant à peine 2 à 3 mm et originaire d'Asie de l'Est, elle est connue pour les dégâts considérables qu'elle cause aux petits fruits (fraises, framboises, myrtilles etc.), aux fruits à noyaux (prunes, cerises etc.) ainsi qu'au raisin.

L'agent de biocontrôle : la guêpe parasitoïde (*Ganaspis cf. brasiliensis*)



© KOICHI BELATRANNO CABI

C'est une espèce de guêpe qui s'attaque aux larves de la drosophile du cerisier et les tue, interrompant ainsi leur cycle de vie. De plus, cet ennemi naturel peut fortement réduire les populations de mouches dans les réservoirs naturels (habitats non cultivés notamment) où les méthodes de gestion sont inexistantes. La diminution du nombre de mouches devrait se traduire à long terme par une réduction des dommages causés aux fruits et par une augmentation du nombre de produits mis sur le marché.

Approbation d'une dissémination expérimentale accordée par l'Office Fédéral de l'Environnement

L'approbation octroyé par la Confédération est l'aboutissement d'un long parcours qui a commencé en 2015 lorsque divers groupes de recherche, dont des scientifiques du CABI qui ont un centre à Delémont, ont entrepris des études initiales en Asie. Selon Lukas Seehausen, scientifique au CABI à Delémont, spécialisé dans les espèces invasives et la lutte biologique, des années d'études sur la biosécurité sont nécessaires avant une telle dissémination, dont l'objectif principal est d'analyser le risque d'effets négatifs sur les espèces indigènes. Les recherches ont démontré que *Ganaspis cf. brasiliensis* est spécialisé dans la drosophile du cerisier et qu'il est très peu probable qu'il parasite les larves de mouches des fruits indigènes. L'objectif ultime dans l'utilisation d'un ennemi naturel pour lutter contre un ravageur permet de réduire significativement certains pesticides dangereux qui sont encore trop souvent utilisés sur les cultures fruitières.

Consultation du WWF

Le WWF Suisse a pu déposer son avis dans le cadre de la procédure d'autorisation. Il remettait en question en particulier la pertinence de la libération d'une espèce exotique, alors qu'une guêpe parasitoïde indi-

gène, *Trichopria drosophilae*, est autorisée depuis janvier 2023 comme produit phytosanitaire. Les experts affirment cependant que cette espèce n'est pas en mesure de réduire les dommages causés par *Drosophila suzukii* et qu'elle attaque également les espèces de drosophiles indigènes. Dû à l'existence de plusieurs groupes génétiques chez *Ganaspis cf. brasiliensis*, le WWF remettait également en question la stabilité génétique de cette espèce. En réponse à cela les experts relèvent néanmoins qu'il n'y a jamais eu d'hybridation entre les groupes génétiques de *Ganaspis cf. brasiliensis*, ce qui prouve leur stabilité génétique. Il n'y a donc pas de crainte à avoir quant à éventuelle modification de leur niche. Enfin le WWF remettait en question le nombre suffisant d'études menées à ce sujet. Les experts répondent que le parasitoïde exotique, le complexe parasitoïde indigène, ainsi que les espèces indigènes de drosophiles ont été étudiés en détail par plusieurs groupes internationaux indépendants au cours des 10 dernières années. Un monitoring étendu sera assuré dans le cadre de cet essai.

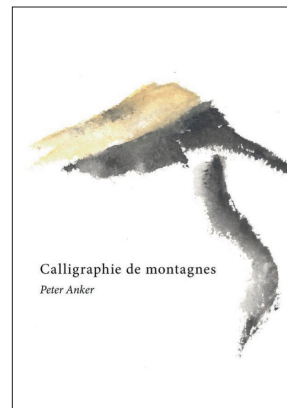
CALLIGRAPHIE DE MONTAGNE: UN NOUVEAU LIVRE DE PETER ANKER

Durant trois ans, Peter Anker a sillonné la Suisse de long en large, du Jura à l'Engadine, lors d'excursions pédestres, dans le but d'explorer les montagnes du pays d'un regard original de naturaliste. Parfois à distance, ou en les parcourant jusqu'au sommet. Omniprésente, l'observation de la nature et de l'environnement inspire chaque excursion. En parallèle, une aquarelle élémentaire est réalisée sur place. Au retour, un texte condensé est composé à partir des « faits de terrain ».

Les grands thèmes écologiques de notre époque, en particulier la biodiversité et le climat, occupent une grande place dans les observations relatées et les réflexions suscitées. Avec le Jura comme point de référence.

Le livre Calligraphie de montagne sortira le 8 mars 2024 (183 pages; Editions D+P, Delémont); en librairie et à la boutique du Quotidien Jurassien. Une exposition des aquarelles sera visible, à la Galerie de la FARB, à Delémont, du 9 mars au 14 avril 2024. Deux conférences-causeries seront également organisées dans ce cadre.

Le WWF a soutenu financièrement cet ouvrage, un plaisir pour les yeux et un outil pour découvrir les richesses cachées de la nature dans nos régions.



Peter Anker est chimiste et Dr es sciences de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il est chargé de cours à l'EPFZ et expert en systèmes de santé. Il vit à Delémont, où il pratique passionnément l'observation dans la nature, avec des intérêts très diversifiés. Et toujours un crayon ou un pinceau à portée de main. Peter Anker est membre d'honneur du WWF Suisse.

SIGNEZ L'INITIATIVE CANTONALE JURASSIENNE POUR UN FONDS CLIMAT !

Cette initiative interpartis, soutenue par plusieurs associations dont le WWF Jura, demande l'élaboration d'un fonds climat pour financer des mesures qui doivent permettre d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de CO₂ en 2040 dans le Jura. Le dérèglement climatique et ses conséquences n'épargnent pas notre canton. Sécheresses ou pluies trop abondantes : c'est toute la biodiversité de notre

région qui s'appauvrit. L'augmentation des températures est plus élevée dans le canton du Jura que la moyenne suisse et l'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes augmenteront. L'élaboration du plan climat jurassien a permis de lister les mesures nécessaires pour atteindre nos objectifs de réduction de gaz à effets de serre. Cependant, les moyens financiers nécessaires

ne sont pas disponibles pour le réaliser. Le fonds climat est un outil important pouvant rassembler des financements afin de mettre plus vite en place une politique climatique efficace dans notre canton.

Merci de remplir la feuille de signature et nous la renvoyer dès que possible (même incomplète) !

SIGNEZ LA PÉTITION BIODIVERSITÉ !

Les associations jurassiennes de protection de la nature lancent la pétition Biodiversité 2024. Le dérèglement climatique se marque de plus en plus dans notre région et menace directement les espèces et les milieux naturels. La répétition des étés caniculaires et secs mettent particulièrement à rude épreuve la nature jurassienne. Il est temps

d'adopter une politique de la biodiversité moderne et ambitieuse, en phase avec le nouveau climat.

Le WWF Jura, la Fondation des Marais de Damphreux (FMD), la Société d'écologie et de protection des oiseaux de Delémont et environ (SEPOD), l'Association des naturalistes francs-montagnards (ANFM), la Société des sciences naturelles du pays

de Porrentruy (SSNPP) et Pro Natura Jura se sont unis le vendredi 2 février 2024 - journée mondiale des zones humides - pour lancer un cri d'alarme en faveur de la nature jurassienne.

Merci de remplir le feuille de signature et nous la renvoyer dès que possible (même incomplète) !

Impressum :

Le Cramia n° 1 – février 2024 ■ Le Cramia paraît deux à quatre fois par an, encarté dans le Magazine WWF. ■ Tirage: 1000 ■ Rédaction: comité WWF JU. Impression: Centre d'impression Le Pays SA



Initiative populaire cantonale « Pour un Fonds destiné à lutter au niveau cantonal contre le dérèglement climatique »

Publiée dans le Journal officiel le 22.06.2023. Les citoyennes et les citoyens de la République et Canton du Jura soussigné-e-s, conformément à l'article 75 alinéa 1 de la Constitution cantonale (RSJU 101) ainsi qu'aux articles 85 et suivants de la loi sur les droits politiques (RSJU 161.1) demandent :

La création d'un Fonds climat permettant de financer de manière adéquate les mesures cantonales directement destinées à atteindre un objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2040, dans le respect des limites planétaires. Les sources d'alimentation de ce Fonds, provenant d'un financement socialement acceptable, et les principes régissant son utilisation sont inscrits dans la loi.

Type de l'initiative : Rédigée en termes généraux.

Peuvent signer l'initiative : Les citoyennes et citoyens suisses, âgé-e-s de plus de 18 ans et domicilié-e-s depuis au moins 30 jours dans la République et Canton du Jura ; Les Suissesses et Suisses de l'étranger, âgé-e-s de plus de 18 ans et inscrit-e-s aux registres de la République et Canton du Jura, soit dans leur commune d'origine, soit dans leur commune politique de leur domicile antérieur ; Les étrangères et étrangers, âgé-e-s de plus de 18 ans, domicilié-e-s depuis 10 ans en Suisse et depuis une année au moins au sein de la République et Canton du Jura.

Canton :		N° postal :			Commune politique :		Contrôle (laisser en blanc)
Nom (écrire de sa propre main)	Prénom (écrire de sa propre main)	Date de naissance (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite			
1							
2							
3							
4							
5							

Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une déclaration prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote, conformément à l'art. 91, al. 3 de la loi sur les droits politiques :

Godat Pauline, La Bosse 41, 2360 Le Bémont, **Mérane Woudman**, Rue des Pastourelles 2, 2800 Delémont, **Mathieu Houmard**, Rue du Crêt 7, 2740 Moutier, **Morgan Chételat**, Saint-Imier 14, 2802 Develier, **Vincent Chapuis**, Rue de Déridez 24, 2926 Boncourt, **Jean-Claude Friche**, Les Esserts 8 ; 2340 Le Noirmont

Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures : 22.06.2024

Le ou la fonctionnaire soussigné-e certifie que les _____ signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière cantonale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu : _____

Signature manuscrite : _____

Date : _____

Fonction officielle : _____

Sceau

**Ce formulaire – même partiellement rempli – est à renvoyer aussi vite que possible à :
Les Vert-e-s JURA, Rue de Fer 4, 2800 Delémont**

Pourquoi avons-nous besoin d'un Fonds pour le climat au niveau jurassien ?

Les faits

Le dérèglement climatique et ses conséquences n'épargnent pas notre canton. Les sécheresses des derniers étés affectent forêts et la santé des arbres, les rendements agricoles souffrent des périodes trop sèches ou des pluies trop abondantes, phénomènes de ruissellement et des orages de grêle. Le manque d'eau dans les rivières et leur température trop élevée compromettent la survie de plusieurs espèces de poissons¹. C'est toute la biodiversité de notre région qui s'appauvrit. L'augmentation des températures est plus élevée dans le canton du Jura que la moyenne suisse, avec 2.1°C de plus depuis 1864². Selon les scénarios climatiques, la température continuera d'augmenter sensiblement dans le Jura, été comme hiver, avec moins de précipitations en été et plus en hiver. L'intensité et la fréquence des événements météorologiques extrêmes augmenteront aussi.

Les conséquences

En plus des conséquences dramatiques sur le climat et la biodiversité, diverses sources³ estiment que les pertes de PIB pourraient atteindre entre 6 et 25 % d'ici 2050. La Confédération estime même qu'investir pour le climat équivaut à moyen terme à économiser 2.5 % du PIB, soit 130 millions de francs par an pour le canton du Jura. Les pronostics du 6ème rapport du GIEC établissent qu'il faudrait 2 à 4 fois plus de moyens rapidement et que l'engagement de ces moyens n'aurait à moyen terme que très peu d'influence sur le PIB de 2050. Par contre, le PIB serait plus impacté en 2050 si aucune accélération des mesures n'était mise en place aujourd'hui.

Les buts

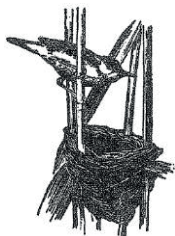
L'élaboration du plan climat jurassien a permis de lister les mesures nécessaires pour atteindre nos objectifs de réduction des effets de serre. Cependant, les moyens financiers nécessaires ne sont pas disponibles pour le réaliser. Actuellement, les dépenses cantonales en faveur de la politique climatique s'élèvent à 21 millions par année, auxquels s'ajoute un montant de 45 millions de financements fédéraux. Les efforts à réaliser dans le canton du Jura portent sur les domaines du chauffage des bâtiments, la production d'énergies renouvelables, la réduction de la mobilité individuelle, une meilleure adaptation de l'agriculture et de l'économie. Les besoins financiers pour mettre en œuvre toutes les mesures du plan climat d'ici une dizaine d'années s'élèveront à 6 millions par an. Pourtant, la création d'un Fonds climat a été refusée en mai 2022 par le Parlement jurassien. En l'absence de Fonds climat, la réalisation des mesures devra se faire via le budget ordinaire de l'État, qui est déjà en difficultés. A ce stade, le financement annuel à hauteur d'environ 1,2 millions de francs peut se faire via le Fonds des déchets. Avec l'approbation de la loi sur l'approvisionnement en électricité, une taxe de 0.3 ct. par kWh pourra être prélevée pour financer des mesures dans le domaine de l'énergie pour un montant d'environ 1 million de francs par an. Cela sera toutefois loin d'être suffisant. Le Fonds climat est le seul permettant de rassembler des financements publics et privés, afin de mettre plus vite en place une politique climatique efficace dans notre canton.

		
	<p>Grands-parents pour le climat</p> 	
		<p>Téléchargez des feuilles de signature supplémentaires grâce à ce code QR</p> 

Dr Célia Sapart, climatologue suisse,
Directrice Scientifique chez CO₂ Value Europe

« Investir aujourd'hui massivement pour une transition juste et durable est essentiel, car le coût de l'inaction sera beaucoup plus grand humainement et économiquement »

¹ Plan climat, stratégie climatique cantonale, Canton du Jura, Décembre
² Plan climat, stratégie climatique cantonale, Canton du Jura, Décembre
³ Network for Green Financial System / IMF / AXA IM, Septembre 2021



WWF Jura – Fondation des Marais de Damphreux (FMD) – Société d'écologie et de protection des oiseaux de Delémont et environ (SEPOD) – Association des naturalistes francs-montagnards (ANFM) – Société des sciences naturelles du pays de Porrentruy (SSNPP) – Pro Natura Jura.

Pétition Biodiversité 2024

Constatant que la biodiversité est mise sous pression tant par le réchauffement climatique que par la perte d'habitat et de mise en réseau, les signataires lancent un cri d'alarme en faveur de la nature jurassienne.

De plus en plus chaudes, les nouvelles conditions climatiques représentent une menace directe, forte et majeure pour les espèces et les écosystèmes. Dans notre région, les tourbières, les marais, les plans d'eau, les rivières et encore les forêts souffrent particulièrement de cette nouvelle situation.

Aussi, les signataires demandent donc aux autorités exécutive et législative du canton du Jura :

- l'élaboration rapide et la mise en œuvre effective des plans de gestion pour les **zones alluviales**, les **hauts et bas-marais** d'importance régionale ;
- la mise en œuvre de projets dédiés aux **espèces prioritaires**, à l'instar du Crapaud calamite ;
- une accélération de l'assainissement des ouvrages gênant le régime de charriage et des obstacles à la **migration piscicole** ;
- la promotion des **berges boisés** dans l'espace réservé aux eaux ;
- la création d'une grande **réserve forestière** d'au moins 200 hectares en-dessous de 500m d'altitude ;
- la révision de l'Ordonnance cantonale sur la **protection de la nature et du paysage** et la promulgation de la politique cantonale des **pâturages boisés**.

Pétition à transmettre totalement ou partiellement remplie d'ici au 1^{er} juin à Pro Natura Jura, Rue de l'Hôpital 24, 2800 Delémont (également scannée par courriel à nicolas.comment@pronatura.ch).

	Prénom	Nom	Domicile	Signature
1				
2				

	Prénom	Nom	Domicile	Signature
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				

